



COMPTE RENDU de la séance du Conseil Municipal du mercredi 25 février 2009

Le mercredi 25 février 2009, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 19 février 2009 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 19 février 2009.

| | | | | | |
|----------------------------|---|---|----------------|---|-----------|
| Etaients présents | : | Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoints au Maire Françoise JOUDELAT - Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Thérèse DA PONTE - Francis KUBLER - Sébastien BORDET - Joël HUET - Cécile LOPEZ - Etienne BEAU - Pascal BEAU, Conseillers municipaux | | | |
| Absents excusés | : | Hervé TATON | | | |
| Absents non excusés | : | Stéphane ERHART, Conseiller municipal | | | |
| Procurations | : | Hervé TATON à Pascal BEAU | | | |
| Présents | : | 17 | Votants | : | 18 |

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame **Christelle L'HUILLIER** comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2009
- 2 Vote des taux d'imposition 2009
- 3 Modification du tableau des effectifs - Service animation & périscolaire
- 3 bis Modification du tableau des effectifs - Service technique
- 4 Convention avec la Commune de Lay Saint Christophe - Constitution d'un groupement de commandes pour le balayage et le nettoyage des fils d'eau et des avaloirs
- 5 Convention avec la Commune de Liverdun - Salage du lotissement « Toulair »
- 6 Participation de la Commune aux formations de secourisme
- 7 Acquisition d'une oeuvre d'art
- 8 Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de cantine et de garderie - Encaissement des affouages
- 9 Recrutement d'animateurs vacataires B.A.F.A.
- 10 Recrutement de saisonniers
- 11 Chantiers jeunes - Août 2009
- 12 Remboursements de frais aux élus municipaux
- 13 Questions diverses

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2009

Monsieur Pascal BEAU note que le procès verbal ne fait que reprendre le texte des délibérations et souhaite que les débats soient rapportés dans un compte rendu, de façon plus détaillée.

Le Conseil Municipal en prend note.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2009 est adopté à l'unanimité.

2 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)

Des réunions relatives aux finances communales ont eu lieu les 12 janvier et les 4 et 5 février 2009.

Il est rappelé que les taux d'imposition n'ont pas connu d'augmentation depuis l'année 2006 et il est proposé leur revalorisation pour l'année 2009 à hauteur de + 2,23%, conformément au pacte fiscal conclu avec la C.C.B.P.

Monsieur Francis KUBLER demande, suite aux dernières informations, si la suppression de la taxe professionnelle aura une influence sur les finances communales.

Monsieur Laurent KOBLER rappelle les modalités de la taxe professionnelle actuelle, le projet de sa réforme qui concerne uniquement les petites entreprises et précise qu'elle sera remplacée par une autre taxe (taxe « carbone ») sous une autre forme.

Il n'existe pas, à ce jour, d'informations précises relatives aux conséquences éventuelles de la réforme sur les budgets communaux.

Madame le Maire précise que la hausse des taux, ajoutée à celle des bases d'imposition, amènera une augmentation globale de la part communale de + 4,73% soit, pour une valeur locative de 2 700 €, une hausse du produit communal de + 15 € pour le contribuable.

Cependant, il convient de remarquer que la D.G.F. diminuera en 2009 de - 8.000 €.

Madame Françoise JOUDELAT considère que la justification de la hausse des taux (pas d'augmentation depuis 2006) n'est pas appropriée et que cette hausse trouve sa justification dans les divers projets communaux, la hausse du coût de la vie, etc...

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité et une abstention (Françoise JOUDELAT), décide :

D'AUGMENTER les taux d'imposition de + 2,23 %

DE FIXER les taux d'imposition de l'année 2009 comme suit :

| | | |
|-------------------|---|---------|
| TAXE D'HABITATION | : | 13,74 % |
| FONCIER BATI | : | 15,25 % |
| FONCIER NON BATI | : | 38,38 % |

3 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (SERVICE ANIMATION & PERISCOLAIRE)

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD & Monsieur François SAUVAGE)

Madame Anne CHASSARD rappelle les réunions avec les différents partenaires intervenant dans le service animation et périscolaire (P.M.I., D.D.J.S., etc...) qui, sans remettre en cause l'activité du service, souhaite une meilleure formation du personnel et un encadrement plus qualitatif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'appliquer ces recommandations et d'envisager la création d'un poste à la garderie, de type Educateur de Jeunes Enfants, pour les moins de 6 ans afin de soulager le poste actuel du Directeur du service Animation.

Madame le Maire précise que le Directeur est en poste depuis 5 ans et qu'il travaille en outre sur d'autres missions.

A l'origine, il était déjà envisagé le recrutement d'un second Directeur.

De plus, l'un des agents du service, faisant fonction de Directeur Adjoint, prend sa retraite à la fin de l'année et il s'agit de prévoir son remplacement par un agent qualifié dès la rentrée.

Elle rappelle qu'en ce qui concerne la formation des agents, les diplômes sont renouvelables tous les 5 ans (BAFD), que le BAFA fait l'objet d'une formation régulière et que tous les agents en poste ont été formés par la Commune (BAFA ou CAP Petite Enfance).

En conclusion, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE CREER un poste d'adjoint d'animation de 2^o classe

3 bis MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (SERVICE TECHNIQUE)

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

Monsieur François SAUVAGE rapporte qu'il a souvent été évoqué la nécessité de renforcer l'équipe du service technique notamment dans les tâches de salage, tonte des espaces verts, etc... et qu'il est proposé de créer un poste d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise afin de suppléer les agents du service dans leurs missions.

Monsieur Joël HUET demande si le poste concernera la spécialité « Espaces verts » et souhaite qu'en cas de création d'un poste d'agent de maîtrise, la candidature des agents soit examinée.

Monsieur François SAUVAGE précise qu'une commission municipale sera mise en place afin d'examiner le fonctionnement du futur service et qu'il faut se positionner sur la création d'un poste d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise.

Monsieur Pascal BEAU demande des explications sur le poste proposé.

Madame Françoise JOUDELAT s'interroge sur la nécessité d'un agent supplémentaire.

Madame le Maire confirme que ce poste est absolument nécessaire, que le service a connu depuis de nombreuses années un effectif de 3 agents (dont 1 emploi en contrat aidé) et qu'il est impératif de pallier aux absences dues aux congés annuels et de compléter l'équipe en période d'astreinte hivernale.

Madame Thérèse DA PONTE souhaite que soit privilégiée les agents en poste notamment l'agent technique principal si on crée un poste d'agent de maîtrise.

Monsieur Pascal BEAU pense qu'il est nécessaire de renforcer les services municipaux notamment les services administratifs et considère qu'un embellissement de la commune par une entreprise compétente serait préférable avant tout recrutement d'un agent chargé de l'entretien et du suivi.

Madame le Maire rappelle qu'il a été proposé, en commission préparatoire, d'ouvrir prochainement un poste d'emploi en contrat aidé ou d'apprenti au service administratif.

A la suite du débat, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique et de mettre en place une commission du personnel.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité et 5 abstentions (Françoise JOUDELAT - Thérèse DA PONTE - Sébastien BORDET - Joël HUET - Cécile LOPEZ), décide :

DE CREER un poste d'adjoint technique de 2^o classe

DE DESIGNER comme membres de la Commission du Personnel :

- Madame Edith CEGLARZ
- Monsieur François SAUVAGE
- Madame Anne CHASSARD
- Monsieur Vincent ROUYR
- Madame Virginie BOURGEOIS
- Madame Thérèse DA PONTE
- Monsieur Francis KUBLER

4 CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LAY SAINT CHRISTOPHE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DES FILS D'EAU ET DES AVALOIRS

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

Le groupement constitué par la convention proposée consiste à réaliser une consultation en vue de la réalisation d'un marché pour le balayage et le nettoyage des fils d'eau et avaloirs du

Bassin de Pompey pour les années 2009 à 2012.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER la convention

D'ADHERER au groupement de commande pour le balayage et le nettoyage des fils d'eau et avaloirs pour les années 2009 à 2012

DE DESIGNER la Commune de Lay Saint Christophe comme coordonateur

DE L'AUTORISER à signer la convention

5 CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LIVERDUN SALAGE DU LOTISSEMENT « TOULAIRE »

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

Afin de préciser les modalités de salage du lotissement « Toulaire », la Commune de Liverdun propose de passer une convention de déneigement pour un an à compter du 1er février 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

Le coût de chaque intervention s'élève à 50 € T.T.C. et comprend les frais de personnel et le coût du sel et de l'entretien, de l'assurance et de l'amortissement du véhicule.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER la convention de salage

DE L'AUTORISER à signer la convention

6 PARTICIPATION DE LA COMMUNE A UNE ACTION DE FORMATION DE SECOURISME (PREMIERS SECOURS)

(Rapporteur : Madame Christine MALGLAIVE)

La Croix Rouge Française organise une formation de premiers secours dont le coût est fixé à 61 € par participant.

Au cours des années précédentes, la Commune a versé une participation de 50% du montant de la formation aux habitants de Saizerais participant à ces formations.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE MAINTENIR la participation de la Commune à hauteur de 50% du coût de la formation aux premiers secours.

7 ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame Monique RUCKERT, artiste peintre, propose de vendre à la Commune une aquarelle sous cadre représentant le village de Saizerais au prix de 40 €.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ACQUERIR le tableau de Madame Monique RUCKERT au prix de 40 €

| | |
|---------------------------|---|
| DEPART à 23 h 00 : | - Mmes Françoise JOUDELAT, Cécile LOPEZ & Thérèse DA PONTE |
| | - Mr Joël HUET |

| |
|---|
| Madame Françoise JOUDELAT donne pouvoir à Madame Virginie BOURGEOIS |
| Madame Cécile LOPEZ donne pouvoir à Madame Anne CHASSARD |
| Madame Thérèse DA PONTE donne pouvoir à Madame Christelle L'HUILLIER |

| | | | | | |
|--|----------|-----------|----------------|----------|-----------|
| Nouvelle composition du Conseil Municipal : | | | | | |
| Présents | : | 13 | Votants | : | 17 |

8 MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR ENCAISSEMENT DES PRODUITS DE CANTINE & DE GARDERIE ENCAISSEMENT DES AFFOUAGES

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Par délibération du 22 octobre 2008, le Conseil Municipal a décidé de l'organisation des affouages et du tarif du stère de bois.

Afin de faciliter la gestion de cette activité, il conviendrait que les encaissements soient réalisés par la régie de recettes existante (produits des la cantine et de la garderie).

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE MODIFIER la régie de recettes pour l'encaissement des produits de cantine et de garderie en y intégrant le produit des affouages

9 RECRUTEMENT D'ANIMATEURS BAFA

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement et la Colonie de vacances se dérouleront au cours des mois de juillet et août 2009.

Pour un bon fonctionnement, il est nécessaire de recruter des animateurs B.A.F.A.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE RECRUTER 8 animateurs titulaires du B.A.F.A. ou stagiaires.

DE REMUNERER les animateurs titulaires sur la base de 36 € par jour, les animateurs stagiaires sur la base de 27 € par jour et les animateurs de la colonie de vacances sur la base de 40 € par jour, auxquels s'ajoutent les congés payés à hauteur de 10% de la rémunération de base.

10 RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

Comme chaque année, il est proposé de créer des emplois saisonniers à mi-temps en juillet et août 2009.

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base du S.M.I.C. horaire en vigueur.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE CREER des emplois saisonniers répartis sur les mois de juillet et août 2008 et rémunérés sur la base du SMIC horaire.

11 CHANTIER JEUNES

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Comme chaque année, il est proposé de recruter des jeunes afin de réaliser des petits travaux dans le cadre des "chantiers jeunes".

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'INSTITUER les chantiers jeunes

DE RECRUTER dans la limite de 10 participants pendant 3 semaines (avril, juillet et août), des jeunes âgés de 12 à 16 ans rémunérés en bons d'achats sur la base de 15,00 € par jour

12 REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES ELUS MUNICIPAUX

(Rapporteur : Madame le Maire)

Afin de faciliter l'organisation du service, Madame Edith CEGLARZ, Maire, et Madame Christine MALGLAIVE, Adjoint au Maire, ont fait l'acquisition, sur leurs fonds propres, de fournitures nécessaires à l'activité communale.

Il s'agit de produits alimentaires s'élevant, pour Madame Edith CEGLARZ, à hauteur de 52,66 € et, pour Madame Christine MALGLAIVE, à hauteur de 40,25 €.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE REMBOURSER la somme de 52,66 € à Madame Edith CEGLARZ et la somme de 40,25 € à Madame Christine MALGLAIVE

13 QUESTIONS DIVERSES


Madame le Maire informe l'assemblée des prochaines réunions du Conseil Municipal, à savoir :

- Mercredi 4 mars 2009 à 20 h 30 : Validation des décisions de la Commission d'Appel d'Offres (Commerces et logements et accueil de la Mairie)

Remarque : Cette séance sera suivie d'une réunion de travail sur la zone artisanale, l'informatique et les budgets principaux et annexes.

- Mercredi 11 mars 2009 à 20 h 30 : Séance budgétaire

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h30.

| | | |
|--------------------------|---|--------------------------|
| La présidente de séance, |  | La secrétaire de séance, |
| Edith CEGLARZ | | Christelle L'HUILLIER |